



Aux clubs affiliés à la FF Roller Sports

Bordeaux, le 29 juin 2017

Dossier suivi par :

Service Ressource et Développement
Ressource.developpement@ffroller.fr
Tél : 05 56 33 65 65

Réf. : NB/CB/CLU007

Objet : Saison 2017-2018

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La saison 2016-2017 tire à sa fin, pour se terminer sur une excellente note, avec près de 69 000 licenciés, dans 890 clubs. C'est le fruit du travail de tous, et je ne peux que vous en remercier chaleureusement.

Cette année exceptionnelle par son nombre de licenciés et de clubs atteints, l'est aussi par l'accession de la FF Roller à l'Olympisme, avec sa discipline du Skateboard.

Le nombre de licenciés, de clubs et les résultats sportifs de nos athlètes aux Jeux Olympiques de 2020 sont l'affaire de tous. Il nous revient de poursuivre ensemble ce travail et de fidéliser les nouveaux pratiquants.

La saison 2017-2018 arrive à grands pas, et nous devons la préparer. Le service Ressources et Développement de la Fédération va vous accompagner pour cela. Cette nouvelle saison sera marquée par la sortie d'un nouveau système d'information qui gèrera entre autres, les licences, les affiliations, mais aussi les compétitions. Nous vous présenterons ce nouvel outil en temps voulu. Pour l'heure, il est en phase de développement. Ce nouvel outil évoluera en trois phases, jusqu'à début 2019.

En attendant, Rolskanet reste la plateforme de gestion des licences et des affiliations, qui connaît de petites modifications pour cette nouvelle saison.

En premier lieu, pour toute saisie de licence sur Rolskanet, il est obligatoire de télécharger la **photo d'identité du licencié**. Sans cette photo, la saisie de la licence ne pourra pas aller jusqu'à sa fin, pour être validée.

Ensuite, de par une loi et plusieurs décrets, **la réglementation des certificats médicaux a changé**. Nous vous avons fait part de ces modifications en septembre 2016. Depuis, de nouveaux textes ont été publiés, précisant ainsi la nouvelle réglementation.



PARTENAIRE OFFICIEL

Fédération Française
Roller Sports

T (33) 05 56 33 65 65 - F (33) 05 56 33 65 66
contact@ffroller.fr
6, Boulevard du Pdt Franklin Roosevelt
CS 11742 - 33080 Bordeaux Cedex - France
www.ffroller.fr

Pour toute demande de première licence, qu'elle soit pour une pratique de loisir ou en compétition, le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique des sports de Roller, datant de moins d'un an, est obligatoire.

Pour tout renouvellement de licence, qu'elle soit pour une pratique de loisir ou en compétition, à compter de la saison 2018-2019, un nouveau certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique des sports de Roller, sera exigé tous les trois ans. Ce certificat médical devra mentionner « en compétition », dès lors que la demande concerne une licence pour une pratique en compétition.

Lorsque le certificat médical n'est pas exigé, le licencié devra remplir un auto-questionnaire (pièce jointe : [QS Sport](#)). Ce questionnaire ne doit être transmis, pour des questions de confidentialité, ni à la Fédération, ni au club.

- Par contre, le licencié ou son représentant légal doit attester auprès de la fédération, via un formulaire type (pièce jointe : [Attestation QS Sport](#)) fourni par la FF Roller, avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du [QS Sport](#). Vous trouverez en pièce jointe le formulaire type à remplir pour attester avoir répondu par la négative à toutes les rubriques. Aucun autre document ne saurait être accepté comme attestation.

En cas de réponse positive à au moins l'une des rubriques du [QS Sport](#), le licencié devra fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique des disciplines de Roller.

Ces nouvelles dispositions entrent en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2017. Par voie de conséquence, **pour cette année, toutes les demandes** de premières licences, et de renouvellement de licence, pour une pratique en loisir ou en compétition, **devront impérativement être accompagnées d'un certificat médical**. Ce dernier devra être téléchargé sur Rolskanet lors de la saisie de la licence. Sans ce certificat médical, datant de moins d'un an, la saisie de la licence ne pourra aller jusqu'à sa fin, et la licence ne sera pas validée.

Vous trouverez accompagnés au présent courrier, toutes les annexes, qui vous sont utiles chaque année, à savoir :

- [Annexe 1 : tarifs affiliation](#)
- [Annexe 2 : tarifs licences](#)
- [Annexe 3 : catégories d'âge](#)
- [Annexe 4 : mutations](#)
- [Annexe 5 : prêts](#)
- [Attestation QS Sport](#)
- [Questionnaire Santé QS Sport](#)

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente saison 2017-2018, pleine de succès.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Nicolas BELLOIR
Président

